



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize le vingt-neuf février, à compter de dix-huit heures, le conseil municipal, sur convocation en date du 23 février 2016 de Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc GRICOURT, maire.

Présents :

GRICOURT Marc, GARCIA Corinne, BOUJOT Jérôme, REBOUT Chantal, VETELE Benjamin, SOULES Odile, BOURSEGUIN Yann, DEGRUELLE Christophe, LAUMOND-VALROFF Isabelle, VIEIRA Gildas, BOISSEAU Pierre, ESKI Ozgur, BUTEAU Louis, MONTEIRO Catherine, VILLANFIN Annick, TROTIGNON Chantal, DELAPORTE Jean-Benoit, BORDIER Sylvie, SCHWARTZ Mathilde, BOREL Sylvaine, ROBILIARD Denys, FERET Marie-Agnès, PATIN Joël, BEIGBEDER Françoise, BERNABOTTO Jean-Michel, QUINET Fabienne, MERESS Rachid, THOLLET François, COUTY Myriam, LOUIS Claire, BOUCHOU Alexis, CHAUVIN Jacques, MALHERBE Jean-Luc, REINEAU Véronique, FERRE Christelle, CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel

Pouvoirs :

DE RUL Marylène donne procuration à QUINET Fabienne, OLIVIER Yves donne procuration à SOULES Odile, BARRETEAU Elise donne procuration à DELAPORTE Jean-Benoit, FETILLEUX Catherine donne procuration à CHAUVIN Jacques

Début de séance 18 h 00

Secrétaire de séance : Madame Fabienne QUINET

N°	ADMINISTRATION GENERALE – Article L. 2122-22 du CGCT - Délégation accordée au Maire par le conseil municipal - Compte-rendu des décisions prises.
-----------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

N° 2016-001	ELUS MUNICIPAUX – Élection d'un(e) adjoint(e) de quartier.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

Vu la démission de ses fonctions d'adjointe de quartier de Madame Marylène DE RUL, présentée par courrier en date du 27 janvier 2016, conformément aux dispositions du CGCT (article L2122-15) et acceptée par Monsieur le Préfet, courrier parvenu daté du 4 février 2016,

Vu la délibération N° 2014-048 du 5 avril 2014 portant élection des 15 adjoints au maire suivants :

- 1er Madame Corinne GARCIA
- 2ème Monsieur Jérôme BOUJOT
- 3ème Madame Chantal REBOUT
- 4ème Monsieur Benjamin VETELE
- 5ème Madame Odile SOULES
- 6ème Monsieur Yann BOURSEGUIN
- 7ème Monsieur Christophe DEGRUELLE

8ème Madame Isabelle LAUMOND-VALROFF
 9ème Monsieur Gildas VIEIRA
 10ème Monsieur Pierre BOISSEAU
 11ème Monsieur Ozgur ESKI
 12ème Monsieur Louis BUTEAU
 13ème Madame Catherine MONTEIRO
 14ème Madame Annick VILLANFIN
 15ème Madame Marylène DE RUL

- élire Madame Fabienne QUINET adjoint(e) de quartier selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 du CGCT, en remplacement de Madame Marylène DE RUL ayant démissionné de ses fonctions d'adjoint de quartier.

Il a été procédé à l'élection d'une adjointe de quartier conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7-2 du CGCT sous le contrôle du bureau désigné

Résultats du scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **43**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- d. Nombre de bulletins blancs : **9**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : **34**
- f. Majorité absolue : 18

A été élue Adjointe de quartier Fabienne QUINET (34 voix) et immédiatement installée dans ses fonctions.

N° 2016-002	ELUS MUNICIPAUX – Indemnités de fonctions - Ajustements nominatifs
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'accorder les indemnités mensuelles brutes mensuelles suivantes :

- 1 100 € àadjoint(e) de quartier,
- 850 € àconseiller(ère) municipal(e) délégué(e),
- 850 € àconseiller(ère) municipal(e) délégué(e),
- 130 € àconseiller(ère) municipal(e),
- 130 € àconseiller(ère) municipal(e).

Étant précisé que :

- ces indemnités suivront l'évolution du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, telle que déterminée par la réglementation,
- pour les adjoints au maire et conseillers municipaux délégués, le versement de ces indemnités est lié aux délégations qui leur seront attribuées par arrêté et subordonné à l'exercice effectif des fonctions,
- pour les autres conseillers municipaux, le versement de ces indemnités est subordonné à l'exercice effectif des fonctions.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-003	ELUS MUNICIPAUX – Missions municipales accomplies par les élus municipaux - Remboursements de frais
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser, dans le cadre de cette procédure, les remboursements de missions suivants :

Nom & Prénom	Date	Lieu	Objet de la mission	Frais à rembourser
MERESS RACHID	02/12/2015	PARIS	Rencontre des réseaux de chaleur	72,90 €
SOULES ODILE	10/11/2015	PARIS	Club utilisateurs PELEHAS WEB	36,80 €
SOULES ODILE	20/11/2015	ORLEANS	Villes au Carré	54,60 €

SOULES ODILE	12/12/2015	STRASBOURG	Forum Inter-régional des acteurs du renouvellement urbain	284,05 €
VILLANFIN ANNICK	27/11/2015	RENNES	Rencontres philosophiques de la Culture	186,50 €

Décision : à l'unanimité

N° 2016-004	ADMINISTRATION GENERALE – CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS - Désignation des représentants.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner Jean-Benoît DELAPORTE comme second représentant de la Ville de Blois pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Blois, avec Monsieur le Maire ou son représentant désigné par ce dernier.

Décision : à la majorité avec 39 voix pour et 4 abstentions (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)

N° 2016-005	ADMINISTRATION GENERALE – Archives municipales - Autorisation d'acquisition de biens en vente par enchères publiques - Désignation du représentant de la ville.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser l'acquisition de biens en ventes par enchères publiques pour les fonds patrimoniaux à destination des collections des Archives municipales suivant le montant des crédits budgétaires qui leur est alloué,

- désigner le représentant de la ville de Blois pour l'acquisition de fonds patrimoniaux dans le cadre d'enchères publiques.

- déléguer aux agents des Archives municipales le pouvoir d'enchérir pour la ville et les autoriser à exercer le droit de préemption avec l'accord de l'Etat.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-006	FINANCES – Ville Numérique - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2015	2016	2017	2018	2019
AP votée et affectée	615 000,00 €	127 493,00 €	146 173,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	121 334,00 €
Mouvements mandatés en CP		127 492,01 €				

Rappel n° d'AP : 2009VILLENUMAPD

Décision : à l'unanimité

N° 2016-007	FINANCES – Aménagement Cœur de Ville Loire (A.C.V.L.) - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2014	2015	2016	2017	2018
AP votée et affectée	9 450 000,00 €	445 359,00 €	3 166 964,00 €	2 837 677,00 €	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €

Mouvements mandatés en CP		445 358,24 €	3 166 963,35 €			
---------------------------	--	--------------	----------------	--	--	--

Rappel n° d'AP : 998601AACVLAPD

Décision : à l'unanimité

N° 2016-008	FINANCES – Réseau de chaleur des Provinces - Budget annexe du Chauffage urbain - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2013	2014	2015	2016	2017
AP votée et affectée	8 600 000,00 €	1 077,00 €	46 931,00 €	570 882,00 €	7 481 110,00 € TTC 6 234 258,33 € HT	500 000,00 € TTC 416 666,67 € HT
Mouvements mandatés en CP		1 076,40 €	46 930,61 €	570 881,75 €		

Rappel n° d'AP : 1301PROVAPD

Décision : à l'unanimité

N° 2016-009	FINANCES – Budget principal - Exercice 2016 - Décision modificative n° 1
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-010	FINANCES – Budget annexe Maison de la Magie - Exercice 2016 - Décision modificative n° 1
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-011	FINANCES – Budget annexe Chauffage urbain - Exercice 2016 - Décision modificative n° 1
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-012	FINANCES – Budget annexe Eau potable - Exercice 2016 - Décision modificative n° 1
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-013	FINANCES – Taux d'imposition - Année 2016.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 sans changement par rapport à l'année 2015, à savoir :

Taxe d'habitation : 20,37 %
Taxe foncière (bâtie) : 33,30 %

Taxe foncière (non bâtie) : 45,91 %

Décision : à la majorité avec 39 voix pour et 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)

N° 2016-014	FINANCES – Régie de la Ville de Blois - Demande de remise gracieuse – Avis.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par :
. Madame Lucie PROUX, régisseuse de recettes de la billetterie du château pour un montant de 992 €.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-015	FINANCES – Cartes d'achat - Déploiement du dispositif au sein du Service Parc Automobiles – Avenant.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

ARTICLE 1 : Déploiement de la carte d'achat au sein du service Parc Automobiles de la Ville de Blois.

La Caisse d'Épargne Loire Centre met à la disposition de la Ville de Blois sept cartes d'achat au porteur, confiées :

- à la Direction des Finances (1 carte nominative) ;
- au Service Parc Automobiles (6 cartes nominatives).

La Ville de Blois procédera à la désignation des porteurs et définira les paramètres d'habilitation des cartes.

ARTICLE 2 : Augmentation du montant plafond global de règlements effectués par cartes d'achat de la Ville de Blois.

Le montant plafond global de règlements effectués par la carte d'achat de la Ville de Blois initialement fixé à 15 000 euros pour une périodicité annuelle pour la carte d'achat confiée à la Direction des Finances est porté à 365 000 euros, selon la répartition suivante :

Carte d'achat au porteur de la Direction des Finances : 15 000 euros

Cartes d'achat aux porteurs du Service Parc automobiles : 350 000 euros

ARTICLE 3 :

Les autres conditions du contrat établi entre la Ville de Blois et la CAISSE D'EPARGNE Loire Centre en date du 27 mai 2015 demeurent inchangées.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-016	FINANCES – Affranchissement du courrier du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise et du Pays des châteaux par la ville de Blois - Remboursement 2015.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- arrêter les frais d'affranchissement dus à la ville de Blois au titre de l'année 2015 par le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise à 2053.63 € et par le syndicat mixte Pays des Châteaux à 1987.97 € dont 38.01 € au titre du GAL Val de Loire – Chambord ;
- demander que ces sommes soient remboursées à la ville de Blois ;
- autoriser le maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités consécutives à la présente délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-017	FINANCES – Affranchissement du courrier du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) par la ville de Blois - Remboursement 2015
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer au total 43 222.02 € la somme due au titre de l'année 2015 pour l'affranchissement du courrier du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) par la ville,
- autoriser le maire ou son représentant à signer celle-ci et toute pièce consécutive à la présente délibération. **Décision : à l'unanimité**

N° 2016-018	HABITAT – Construction de 28 logements à Blois – Route de Château-Renault – Retrait de garanties – Garantie par la Ville de Blois d'un emprunt souscrit par l'O.P.H. de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

ARTICLE 1 : Retraits et annulations

- Retirer la délibération n°2015-017 du conseil municipal du 16 février 2015 accordant la garantie communale à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 250 700 euros souscrit par l'O.P.H. de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat destiné au financement de l'opération construction de 28 logements à Blois – Route de Château-Renault, à Blois.
- Retirer la délibération n°2015-018 du conseil municipal du 16 février 2015 accordant la garantie communale à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 490 100 euros souscrit par l'O.P.H. de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat destiné au financement de l'opération construction de 28 logements à Blois – Route de Château-Renault, à Blois.
- Retirer la délibération n°2015-019 du conseil municipal du 16 février 2015 accordant la garantie communale à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 830 177 euros souscrit par l'O.P.H. de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat destiné au financement de l'opération construction de 28 logements à Blois – Route de Château-Renault, à Blois.
- Retirer la délibération n°2015-020 du conseil municipal du 16 février 2015 accordant la garantie communale à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 060 023 euros souscrit par l'O.P.H. de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat destiné au financement de l'opération construction de 28 logements à Blois – Route de Château-Renault, à Blois,
- Annuler les conventions de garanties communales et de réservations correspondantes, établies entre la Ville de Blois et l'O.P.H. de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat.

ARTICLE 2 : Garantie communale

La VILLE DE BLOIS accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 231 000 euros souscrit par l'O.P.H. de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°41870 constitué de quatre (4) lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Conditions

La garantie de la ville de Blois est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Blois s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'O.P.H. de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Ressources

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-019	HABITAT – Acquisition et amélioration de 7 logements individuels à Blois – Caserne Maurice de Saxe, bâtiment Le Carré - Garantie par la VILLE DE BLOIS, d'un emprunt souscrit par la SA Immobilière Centre Loire auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

ARTICLE 1 :

La VILLE DE BLOIS accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n° 41871 souscrit par la SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

ARTICLE 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la VILLE DE BLOIS est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la VILLE DE BLOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-020	PERSONNEL TERRITORIAL – Médecine préventive : convention de mise à disposition de service entre la Ville de Blois et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le projet de convention de mise à disposition de services entre la Ville de Blois et le CIAS,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de service entre la Ville de Blois et le CIAS et tous les actes ou pièces utiles à la mise en œuvre de ce dispositif.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-021	PERSONNEL TERRITORIAL – Fixation du tableau des emplois au 1er janvier 2016
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder aux ajustements figurant dans le rapport et adopter en conséquence le tableau des emplois.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-022	MARCHES PUBLICS – Passation d'une convention constitutive de groupement de commande entre la Ville de Blois, Agglopolys et le CIAS du Blaisois dans le cadre de la passation d'un marché d'acquisition d'un logiciel pour la gestion de la médecine professionnelle et pour la gestion des risques professionnels
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Blois, la Communauté d'Agglomération de Blois et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois pour la passation du marché d'acquisition d'un logiciel pour la gestion de la médecine professionnelle et pour la gestion des risques professionnels,
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la Ville de Blois comme coordonnateur du groupement et l'autorisant notamment à ce titre à signer, au nom et pour le compte d'Agglopolys et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois, le marché d'acquisition d'un logiciel pour la gestion de la médecine professionnelle et pour la gestion des risques professionnels,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande "Acquisition d'un logiciel pour la gestion de la médecine professionnelle et pour la gestion des risques professionnels".

Décision : à l'unanimité

N° 2016-023	VOIRIE COMMUNALE – Quartier Ouest - Impasse Faidherbe - Déclassement partiel du domaine public communal - Cession d'une emprise de terrain, issue du domaine public déclassé à la SCI BLOIS KINE et acquisition d'une emprise auprès de la SCI BLOIS KINE à prendre sur les parcelles BT N° 586 et 589 - rectificatif.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte que les échanges mentionnés dans la délibération n° 2015-258 en date du 23

novembre 2015, seront réalisés avec la SCI BLOIS KINE.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-024	CHAUFFAGE URBAIN – Réseau de chaleur des quartiers Bégon - Croix-Chevalier - Avenant n° 21 au contrat d'affermage
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter l'avenant n° 21 au contrat d'affermage du réseau de chaleur des quartiers Bégon Croix-Chevalier conclu avec la Société Blésoise de Distribution de Chaleur,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-025	CHAUFFAGE URBAIN – Réseau de chaleur des quartiers Bégon-Croix Chevalier - Rapport du délégataire - Saison 2014-2015
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- donner acte à la Société Blésoise de Distribution de Chaleur (S.B.D.C) de la transmission du rapport de la saison 2014/2015, relatif à l'affermage du réseau de chaleur des quartiers Bégon-Croix Chevalier, établi et communiqué en application de l'article L.1411-3 du Code général des Collectivités Territoriales, étant précisé que conformément à l'article L.1411-13 du même Code, ces documents seront mis à la disposition du public.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-026	MARCHES PUBLICS – Marchés de services n° 007/2011 relatif à la « mise à disposition, installation, maintenance, entretien et nettoyage de panneaux d'affichage et d'information sur le territoire de la Ville de Blois » - Passation d'un avenant n° 2
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter l'avenant n° 2 au marché de services n° 007/2011 attribué à la société J.C. DECAUX, avenant ayant pour objet la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et le nettoyage de cinq mobiliers urbains d'affichage et d'information supplémentaires, à savoir cinq panneaux « grand modèle » de 8 m² type MUPI Senior – modèle « Vision » à système déroulant,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-027	EAU – Marché public de gestion et exploitation de l'usine de production d'eau potable, des forages d'alimentation de Pimpeneau et des réservoirs de stockage de la ville de Blois - Engagement de la procédure de marché public et autorisation de signer le marché
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le lancement de la procédure de consultation des entreprises sans variante et sans option, conformément aux articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics, portant sur la gestion et exploitation de l'usine de production d'eau potable, des forages d'alimentation de Pimpeneau et des réservoirs de stockage de la ville de Blois,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville de Blois, le marché correspondant et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-028	EAU – Marché public de travaux de branchements et de réparation sur le réseau d'eau potable de la ville de Blois - Engagement de la procédure de marché public et autorisation de signer le marché.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le lancement de la procédure de consultation des entreprises sans variante et sans option, conformément aux articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics, portant principalement sur la réalisation de travaux de branchements et de réparation sur le réseau d'eau potable,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville de Blois, le marché à bons de commande correspondant et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-029	EFFICACITE ENERGETIQUE – Projet d'entreprise publique locale sur les questions de transition énergétiques et rénovation thermique du patrimoine public
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser la poursuite de la réflexion en vue de créer la structure ad hoc permettant d'atteindre les objectifs ambitieux en matière d'efficacité énergétique et la passation de toute convention utile avec la CDC et la FEPL en vue d'assister la commune pour la préfiguration et la constitution de la structure adéquate.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-030	STATIONNEMENT PAYANT – SPL BLOIS AGGLO STATIONNEMENT «STATIONEO» - Modification des représentants de la Ville de BLOIS au sein de la société publique locale
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner Monsieur Jean-Luc MALHERBE représentant de la Ville de Blois au conseil d'administration de la SPL BLOIS AGGLO STATIONNEMENT "STATIONEO";
- désigner Monsieur Marc GRICOURT représentant de la Ville de Blois aux assemblées générales de la SPL BLOIS AGGLO STATIONNEMENT "STATIONEO";
- autoriser les représentants ainsi désignés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de la SPL conformément à la législation en vigueur;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-031	FONCIER – Projet de Rénovation Urbaine - Secteur Coty - rue de Weimar - Acquisition d'une emprise foncière auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loir-et-Cher - modification de l'emprise.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la modification à apporter à la délibération n° 2015-119 du 22 juin 2015,
- décider d'acquérir auprès de la CPAM, les parcelles nouvellement cadastrées AL 1007, 1008 et 1009, d'une superficie totale de 312 m², pour un prix total arrondi à 355,00 €, conforme à l'évaluation des Domaines,
- dire que les frais d'arpentage et d'acte notariés seront supportés par la Ville de Blois,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-032	FONCIER – Quartier Saint Georges - Lotissement communal «Le Clos de la Maçonnerie» - Cession du lot en accession libre n° 14 à Monsieur Jean-Pierre BIGAY et Madame Maria POUPLIN.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de l'offre d'acquisition de Monsieur Jean-Pierre BIGAY et Madame Maria POUPLIN,
- décider de leur attribuer le lot à bâtir n° 14 en accession libre à la propriété, d'une superficie de 590 m², pour un prix global de 56 385.60 € T.T.C. (T.V.A. sur marge comprise), frais d'acte à intervenir en sus également à la charge des acquéreurs,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer, au nom de la Ville de Blois, tous actes et pièces s'y rapportant,
- dire que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe du lotissement communal "Le Clos de la Maçonnerie".

Décision : à l'unanimité

N° 2016-033	FONCIER – Quartier Saint Georges - Lotissement communal «Le Clos de la Maçonnerie» - Cession du lot en accession maîtrisée n° 19 à Monsieur et Madame FARESSÉ Rafik.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de l'offre d'acquisition de Madame et Monsieur FARESSÉ,
- décider de leur attribuer le lot à bâtir n° 19, en accession maîtrisée à la propriété, d'une superficie de 500 m², pour un prix global de 29 784,41 € T.T.C., frais d'acte à intervenir en sus également à leur charge,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer, au nom de la Ville de Blois, tous actes et pièces s'y rapportant,
- dire que la recette sera inscrite au budget annexe du lotissement communal "Le Clos de la Maçonnerie".

Décision : à l'unanimité

N° 2016-034	FONCIER – ZAC CROIX CHEVALIER EUROPE - Remise complémentaire à la Ville de Blois, des rues des Logettes et des Bretaches, réalisées par la SEM 3 Vals Aménagement et transfert des terrains d'assiettes correspondants.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la remise par 3 Vals Aménagement à la Ville de Blois, des rues des Logettes et des Bretaches,
- approuver la cession à l'euro symbolique par 3 Vals Aménagement à la Ville de Blois, des parcelles cadastrées EX 232 et 265, constituant les terrains d'assiettes de ces ouvrages publics,
- dire que le procès verbal de remise des rues des Logettes et des Bretaches interviendra avant la signature de l'acte de rétrocession correspondant,
- dire que les frais d'acte seront supportés par la Ville de Blois,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette remise foncière et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-035	FONCIER – Quartier de Vienne - Echanges fonciers avec la copropriété rue Jean de Morvilliers.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la délibération n° 2010-506 en date du 17 novembre 2010, relatif au déclassement partiel du domaine public communal,
- décider de céder à la copropriété rue Jean de Morvilliers une emprise de 19 m² à prendre sur la parcelle cadastrée CY 512, pour l'euro symbolique et en échange d'acquérir auprès de la copropriété une superficie de 10 m² pour l'euro symbolique,
- dire que les frais d'acte notariés seront supportés pour moitié par la Ville de Blois et pour autre moitié par la société IMO-TER,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cet échange et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-036	FONCIER – Quartier de Vienne - 1ère Impasse Sourderie - cession d'une emprise foncière à Monsieur BEAU et Madame PETIT.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de céder à Monsieur BEAU et Madame PETIT, une superficie d'environ 1 90 m² sous réserve d'arpentage, à prendre sur la parcelle cadastrée DH 795, pour un prix total d'environ 1 140,00 €, correspondant à l'évaluation des Domaines, frais d'arpentage et d'acte notariés en sus,
- dire que le prix est susceptible d'être modifié en fonction de la superficie réelle arpentée,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer, au nom de la Ville tous actes et pièces s'y rapportant,
- dire que la recette sera inscrite au budget 2016.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-037	FONCIER – Rue des Gallières - cession de la parcelle AL 766 à la succession de Madame Anne CHAMTON - régularisation d'une situation existante sur le terrain.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de céder à la succession de Madame Anne CHAMTON, la parcelle communale cadastrée AL 766 d'une superficie de 8 m² pour l'euro symbolique,
- dire que les frais d'acte seront supportés par la succession;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer, au nom de la Ville tous actes et pièces s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-038	HABITAT – Procédure d'expropriation pour cause de carence du syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 12 rue des chalands - Approbation du projet simplifié d'acquisition
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le projet simplifié d'acquisition publique figurant en annexe de la présente délibération relatif à l'immeuble sis 12 rue des chalands à Blois
- dire que le projet simplifié d'acquisition publique sera mis à la disposition du public pendant une durée minimale d'un mois en vue de lui permettre de formuler ses observations dans les conditions énoncées à l'article L615-6 du code de la construction et de l'habitation.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-039	URBANISME – Demande de reprise de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme communal de la Ville de Blois
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- demander à Agglopolys de poursuivre le projet de modification de la commune de Blois ;
- préciser à Agglopolys que la commune souhaite être associée à la finalisation de cette procédure.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-040	URBANISME – Secteur LAPLACE – Quartier éco-exemplaire - Demande de subvention au titre du volet territorial « Restructuration de friches » du Contrat de Projet Etat-Région 2015-2020
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- solliciter Monsieur le Préfet de Département et de Monsieur le Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire pour l'instruction et la notification de la subvention éligible sur le projet Laplace,
- solliciter Monsieur le Préfet de Département et de Monsieur le Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire pour une subvention au titre du CPER 2015-2020 sur le projet Laplace, à hauteur de 25% des dépenses éligibles du projet,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention au titre du volet territorial « Restructuration de friches » du Contrat de Projet Etat-Région 2015-2020 sur le projet de « Quartier éco-exemplaire Laplace » et à signer toute pièce administrative permettant la demande ou le versement de cette subvention.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-041	PROJET DE RENOVATION URBAINE – Convention de Gestion Urbaine de Proximité
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de Gestion Urbaine de Proximité,
- autoriser la Ville de Blois à percevoir les financements des partenaires.

Décision : à la majorité avec 38 voix pour, 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel) et 1 abstentions (FERRE Christelle)

N° 2016-042	PROJET DE RENOVATION URBAINE – Rue Guynemer - construction de 6 logements individuels locatifs sociaux - demande de subvention de l'Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher Terres de Loire-Habitat
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération, détaillé ci-dessus,
- attribuer à l'Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat, une subvention de 28 800 € pour la construction de 6 logements individuels locatifs sociaux rue Guynemer à Blois.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-043	DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – Travaux de l'opération Aménagement du Coeur de la Ville Loire (ACVL) - Indemnisation riverains
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer l'indemnité suivante : la SARL AQUALOGIA : 2 000 €,
- autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel afférent,
- approuver le périmètre d'indemnisation afférent à la tranche de travaux de la rue Denis Papin, du rond-point de la Résistance jusqu'aux escaliers Denis Papin, d'avril 2016 à décembre 2016, pour

lequel la commission a également rendu un avis favorable à l'unanimité.

- approuver les dates limites de dépôt des dossiers de demande :

* phase 1 (travaux en Vienne) : 31 décembre 2016,

* phase 2 - première tranche (rond point de la Résistance) : 30 juin 2017.

Décision : à la majorité avec 39 voix pour et 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)

N° 2016-044	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Signature convention PEDT avec l'école privée Sainte Marie
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes du projet de convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial de l'école privée Sainte-Marie,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-045	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Espaces Quinière et Mirabeau - demande de subvention auprès de la CAF de Loir et Cher
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser les deux centres sociaux à déposer une demande de subvention REAAP auprès de la CAF du Loir et Cher,
- autoriser le (ou les) versement(s) des subventions REAAP liés au(x) projet(s) mis en place,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-046	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Transfert de l'animation et du suivi du Projet Éducatif Local à la Caisse des Écoles de la Ville de Blois
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à confier à la Caisse des Écoles de la Ville de Blois l'animation, le suivi et l'évaluation du Projet Éducatif Local,
- autoriser le transfert des crédits dédiés à la mise en place d'actions au titre du PEL inscrits au J61 au profit de la Caisse des Ecoles.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-047	SPORTS – Macadam Blésois - 33 ^{ème} édition - Règlement intérieur - Organisation - Demandes de subventions auprès de la Région et du Département - Recherche de partenaires - Marchés
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter le règlement intérieur de la 33^{ème} édition du Macadam Blésois,
- solliciter et accepter des subventions ou des participations auprès de la Région Centre et du Département du Loir-et-Cher,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les contrats, conventions et autres documents relatifs à l'organisation matérielle de la manifestation à passer avec les sponsors, mécènes ou parrains et autres partenaires.
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-048	CULTURE TOURISME – Château royal de Blois. Animations culturelles 2016 - Tarification.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- voter les tarifs des manifestations proposés ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats, conventions et toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de cette programmation.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-049	CULTURE TOURISME – Mise à disposition du Pavillon Anne de Bretagne à l'association des Artisans d'Art et des Métiers d'Art du Loir-et-Cher
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Blois et l'association des Artisans d'Art et Métiers d'Art du Loir-et-Cher,

Décision : à l'unanimité

N° 2016-050	ACTION CULTURELLE – Prolongation de la convention avec l'Office du Tourisme de Blois-Pays de Chambord pour la commercialisation des salles du château, de la Halle aux Grains, de la Maison de la Magie - Avenant n°2 à la convention avec le Centre culturel du Blésois pour la mise à disposition de la Halle aux grains et du théâtre Nicolas Peskine
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-051	ACTION CULTURELLE – Maison de la Magie - Mécénat et tarification soirées spectacles
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser l'application d'un tarif spécifique à 7 € sur l'entrée à tarif plein de la Maison de la Magie pour les titulaires de la carte sociétaire du Crédit Agricole,
- voter les tarifs des 2 soirées spectacles prévues en 2016 :
 - .20 €/15 € pour le 19 novembre
 - .10 € pour le 11 décembre
- autoriser l'accès aux Trophées Robert-Houdin, le samedi 19 novembre 2016, au tarif réduit de 15 € aux titulaires du Pas Culture Tourisme pour les Blésois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions ou autres documents relatifs à la mise en œuvre de ces dispositions.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-052	VOIRIE COMMUNALE – Quartier Centre - Dénomination d'un espace public – Belvédère « Catherine FOURMOND »
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- dénommer l'espace public situé aux abords de la place des Lices, cadastré DN n°1060 et n°1064 pour partie, Belvédère « Catherine FOURMOND ».

Décision : à l'unanimité

N° 2016-053	VOEU – Non au démantèlement du Trains d'Equilibre du Territoire (TET)
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le voeu ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 21h30

Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie de Blois – Service des Assemblées - 2ème étage - aux horaires d'ouverture du public.